

Biblioteka
Główna
UMK Toruń

542559/
2

LE SPHINX.

N°. 2.

PAR HOËNÉ WRONSKI.

אם תבקשנה תמציאנה

(SALOMON.)



A PARIS,

AU BUREAU DU SPHINX, RUE DES MARTYRS,
n°. 37.

MARS 1819.

Lire

LE SPHINX.

N^o. 2.

IL est temps de dévoiler un jeu cruel de la raison, que les symptômes alarmants de l'état actuel de l'humanité nous ont forcé d'entreprendre.

Dans le premier numéro du Sphinx, nous avons signalé la grande antinomie qui, dans ce moment, divise l'espèce humaine. Nous avons reconnu que les opinions opposées, constituant cette antinomie, telles qu'elles sont professées par les deux partis politiques, des *indépendants* et des *royalistes*, sont parfaitement fondées en raison. Nous y avons prouvé que « ces deux partis subsistent nécessairement » en vertu de la raison humaine elle-même. — « Nul effort de cette raison ne saurait évincer l'un de ces partis, pour faire triompher l'autre : une telle entreprise seroit déjà une absurdité. Il faut donc reconnaître cette fatale antinomie comme œuvre de la raison ; et, vu l'absurdité qu'il y aurait à admettre que la vérité se trouvât, de part et d'autre, dans des principes entièrement opposés, nous ne pouvons nous tirer de cette désolante perplexité qu'en supposant que, malgré l'évidence de la raison, ces deux partis antagonistes, les indépendants



» et les royalistes , étant considérés ABSOLUMENT , ont
» tort tous les deux . »

Cette dernière assertion , celle de ce que , considérée absolument , la vérité ne se trouve ni dans l'une , ni dans l'autre des opinions respectives des deux partis politiques , a été prouvée avec une rigueur scientifique irrécusable . Or , la conséquence très simple de « cette absence universelle de toute vérité parmi les hommes », ou plutôt de cette double erreur qui les divise , est que , par suite de ses longs travaux , l'humanité , s'étant placée dans un équilibre parfait entre deux tendances opposées et inévitables , est enfin arrivée au terme final de son développement .

En effet , ces deux impulsions contradictoires dans la nature humaine , qui sont également fondées sur des principes inébranlables , également légitimées par la raison , accusent manifestement , par leur destruction réciproque , l'impossibilité pratique de suivre aucune de ces impulsions ; impossibilité qui caractérise le terme du développement de l'espèce humaine , c'est-à-dire , le terme de l'acquisition des facultés du savoir par l'influence de la finalité du monde , manifestée successivement dans les diverses tendances de l'humanité .

A ce terme du développement final de l'espèce humaine , où nous sommes enfin parvenus , l'impossibilité pratique de suivre aucune des directions opposées dans lesquelles nous sommes entraînés avec une force égale , devient la condition d'un but propre et absolu que doit se fixer l'humanité dans ce moment critique de son existence . C'est ce but ab-

W.2525/60

solu de l'espèce humaine, constituant manifestement le but de la création de la terre, et par conséquent le terme sublime de l'univers, c'est, disons-nous, ce but suprême qui, comme nous l'avons déjà signalé, est l'objet du Sphinx.

Mais, suivant cette déduction, le but absolu que les hommes doivent se fixer dans ce moment de crise universelle, et auquel ils doivent subordonner toutes leurs considérations, ne saurait être reconnu généralement comme nécessaire, qu'autant qu'on reconnaisse d'avance la nécessité inévitable, fondée en raison, des deux tendances opposées qui, dans les deux partis politiques des indépendants et des royalistes, divisent aujourd'hui la raison humaine, et paralysent ainsi, chez tout homme raisonnable, l'exercice libre de ses facultés morales. Il importe donc, avant tout, de bien faire connaître cette légitimité parfaite, irrécusable, des deux partis politiques dans lesquels, au terme de son développement, se partage actuellement l'espèce humaine.

Pour cette fin préparatoire, nous avons déjà, dans le premier numéro du Sphinx, déduit complètement tous les principes généraux dont dépendent, d'une part, les vérités propres aux opinions professées par ces deux partis politiques, vérités sur lesquelles précisément ils se trouvent fondés en raison, et, de l'autre part, les erreurs propres à ces opinions respectives, sur lesquelles, à leur tour, se trouvent fondées l'exclusion réciproque de ces deux partis, et par conséquent l'antinomie fatale qui en résulte pour l'espèce humaine. En résumant ces principes généraux, tels qu'ils sont fixés dans le pre-

mier numéro, et en leur attachant une signification objective, on reconnaîtra facilement que ces vérités et ces erreurs des deux partis politiques dont il est question, se réduisent aux points principaux suivants. — D'abord, pour ce qui concerne le bon côté, la vérité fondamentale attachée au parti des indépendants, consiste en ce que ce parti veut le triomphe du VRAI ; et la vérité fondamentale attachée au parti des royalistes, consiste en ce que ce second parti veut le triomphe du BIEN. Ce sont là les bases inébranlables de la légitimité respective de ces deux partis politiques ; car, le VRAI et le BIEN sont manifestement les deux parties intégrantes de l'univers. — Ensuite, pour ce qui concerne le mauvais côté, l'erreur fondamentale inhérente au parti des indépendants, consiste en ce que ce parti ne reconnaît que le vrai RELATIF ou la réalité INDIVIDUELLE, c'est-à-dire, la réalité contenue uniquement dans le monde physique ou temporel ; et l'erreur fondamentale inhérente au parti des royalistes, consiste en ce que ce deuxième parti ne reconnaît que le bien ABSOLU ou la réalité UNIVERSELLE, c'est-à-dire, la réalité contenue uniquement dans le monde moral ou éternel. Ce sont là, à leur tour, les abîmes creusés sous les fondements susdits de ces deux partis politiques, abîmes qui entraînent la destruction réciproque de ces partis ; car, la réalité individuelle n'est possible que par la réalité universelle, et réciproquement cette dernière ne peut subsister sans la première.

Mais, quelque avérés que soient ces principes généraux, et quelque claire que soit la signification de

leurs résultats, que nous venons de signaler, la trop grande abstraction dans laquelle, précisément pour en fixer mieux la rigueur scientifique, se trouvent encore ces principes et ces résultats, empêche que ces vérités irrécusables ne deviennent populaires. Cependant, c'est de la popularité de ces connaissances nouvelles que dépend l'établissement général et public de la vérité urgente que les deux tendances opposées qui divisent aujourd'hui la raison humaine, et qui se manifestent respectivement dans les deux partis politiques, des indépendants et des royalistes, sont toutes deux également fondées en raison, et également erronées; vérité qui, par l'antinomie fatale qu'elle implique, doit paralyser, dans l'humanité, l'exercice libre de toute raison, et doit ainsi provoquer la reconnaissance de la nécessité d'un but entièrement nouveau et absolu, que les hommes doivent enfin se fixer pour réaliser leurs grandes destinées. Il faut donc, dans ce moment périlleux, où l'espèce humaine est le jouet de cette funeste antinomie, rendre populaire la grande vérité que nous venons de signaler, et que nous avons déjà établie dans toute sa rigueur scientifique.

Le moyen qui se présentait d'abord pour arriver à cette fin préparatoire, était de déduire, dans leurs plus grands détails, et de la manière la plus simple, les principes et les résultats qui forment cette vérité nouvelle dont la connaissance générale est urgente pour l'humanité. Mais, malheureusement, par l'absence même de cette vérité, les hommes, entraînés dans la funeste antinomie de la raison, s'étant partagés en deux partis, suivant leurs intérêts ou les

circonstances de leur raison , ont embrassé ~~AVEC~~ PASSION les opinions respectives qui constituent cette antimonie. Une discussion froide et purement scientifique , quelque populaire qu'elle fût , ne saurait donc les intéresser au milieu de leur aveuglement , et à côté de leur persuasion intime établie sur leurs passions.

Le seul moyen efficace , celui qui , dans cette domination des intérêts et des passions , pouvait ébranler cette persuasion si mal fondée , était de travestir la discussion scientifique dont nous venons de reconnaître l'urgence , en une discussion politique sérieuse de ces mêmes partis. Il fallait , pour cela , se constituer , tour à tour , indépendant et royaliste , et , profitant de leurs passions respectives , soutenir ainsi , tour à tour , la vérité attachée à chacun de ces partis , et combattre de même l'erreur fondamentale inhérente aux opinions du parti dont on s'était constitué l'adversaire momentané et alternatif. Mais , ce jeu polémique , pour avoir le caractère d'une discussion sérieuse , devait être caché autant que possible ; car , c'est précisément dans cette apparente influence des passions que devait se trouver le ressort principal de l'intérêt qu'il fallait par-là appeler au secours de la raison .

Ce moyen efficace devenait donc un des moyens que doit déployer le Sphinx pour arriver au grand but qu'il s'est proposé. Il fallait donc suspendre la publication de cet ouvrage , et arborer alternativement le drapeau de chacun des deux partis politiques des indépendants et des royalistes ; c'était là en effet , comme nous venons de le reconnaître , le seul moyen

7

éfficace pour rendre intéressante cette discussion scientifique qui doit établir généralement l'importante vérité dont nous venons de signaler l'extrême urgence. Cependant, pour ne pas déroger à la dignité de la raison, ce jeu polémique ne pouvait proprement, ou plutôt ne devait se soutenir en secret, qu'aussi long-temps que l'on combattait pour celui des deux partis dont on jouait la défense en premier lieu; car, passant ensuite au jeu de la défense du parti contraire, le secret de ce jeu devenait insultant à la faiblesse de la raison des hommes, et par-là même répugnant à notre délicatesse. D'ailleurs, cette lutte simulée commencée en secret sous le drapeau d'un seul parti, suffit complètement, ce nous semble, pour attirer l'attention des deux partis, et pour la soutenir lorsque, passant sous le drapeau de l'autre parti, cette même lutte simulée, pour ne pas déroger à la dignité de la raison, se trouvera dévoilée.

Telles furent les réflexions qui se présentaient après la publication du premier numéro du Sphinx. Leur vérité était manifeste, et nous résolvîmes d'employer ce seul moyen efficace.

Le parti qui réclamait le premier notre défense, était naturellement celui des royalistes, comme étant moins dangereux, et comme étant accablé par la supériorité des moyens que peut déployer le parti des indépendants. En effet, nous avons vu, dans le premier numéro du Sphinx, que les principes des royalistes sont puisés, non dans notre raison, mais dans l'intimité de nos sentimens; origine qui, sans des ressources scientifiques supérieures, rend très difficile ou plutôt impossible la déduction dog-

matique ou rationnelle des principes des royalistes. Aussi, en y parlant du *Conservateur* et des autres écrits de ce parti, avons-nous signalé leur inconséquence essentielle, consistant dans cette impossibilité de développer et de soutenir, par le moyen de la raison, les principes du royalisme, qui sont produits uniquement par le sentiment.

Malheureusement, cette inconséquence essentielle impliquée dans les écrits des royalistes, devenait, pour notre but, celui d'arborer leur drapeau sans nous trahir en recourant à des moyens étrangers, une difficulté assez majeure. Mais, sachant que les principes du royalisme, quoique nés dans l'intimité de nos sentimens, étaient, sinon *PRODUITS* par la raison, mais au moins *ÉTABLIS* ou *LÉGITIMÉS* par cette faculté suprême de l'homme, nous pouvions, par l'usage de moyens intellectuels supérieurs, concevoir la possibilité et le projet d'une apologie scientifique du royalisme, en nous servant ainsi, d'une manière indirecte, de cette faculté suprême de notre raison; apologie qui, par sa popularité, devait commencer la lutte simulée que nous nous étions proposée.

Telles étaient nos résolutions lorsque, par un hasard remarquable, nous nous trouvâmes dans le cas d'entreprendre la rédaction d'un journal royaliste, intitulé *l'Ultra*. On nous communiqua un projet de prospectus pour ce journal, calqué très inexactement sur les principes du royalisme que nous avions établis dans le premier numéro du *Sphinx*. Nous redressâmes cette inexactitude; et, ayant ainsi dicté le prospectus en tout conforme à ces principes du royalisme établis dans le *Sphinx*, dont nous confâmes la

réécriture à des mains étrangères pour mieux garder l'incognito, nous abordâmes la réécriture elle-même de ce journal.

Les quatre premières livraisons de l'*Ultra* sont ainsi le produit de ce projet d'une lutte simulée qui était nécessaire pour attirer l'attention des partis ; projet que nous dévoilons aujourd'hui, lorsque notre but paraît être suffisamment atteint, et lorsque, pour continuer cette lutte simulée de part et d'autre, nous devons arborer, à son tour, le drapeau des indépendants. Tout ce qui est contenu dans ces quatre premières livraisons de l'*Ultra*, destinées à fixer le nouveau but rationnel ou dogmatique du royalisme, nous appartient entièrement, à l'exception de l'article des plaisanteries obligées, intitulé tantôt *Ami de tout le monde*, tantôt *Chronique*, dont nous avons abandonné la réécriture à d'autres mains pour amuser la populace.

On conçoit, d'après ce que nous avons dit de ce projet d'une lutte simulée, que nous devions naturellement faire entrer, dans cette lutte, le jeu des passions, en les prenant même dans toute leur véhémence. Mais, par laveu que nous faisons ici que cette lutte n'était qu'un jeu, et par conséquent que les sentiments qui y sont manifestés, n'avaient rien de réel, les personnes et généralement le parti des indépendants, qui étaient l'objet de ces attaques simulées, ne peuvent nullement s'en offenser, d'autant plus que ces attaques étaient purement intellectuelles, et jamais morales.

Quant au but scientifique que nous avons atteint dans ces quatre livraisons du recueil dont il s'agit, il

sera signalé ci-après dans l'article intitulé : *Explication de l'Ultra*. On y verra de même les moyens indirects que nous avons employés pour atteindre ce but scientifique. Il ne nous reste, à l'égard de ces moyens, qu'à faire savoir que, pour ne pas nous trahir dès la première livraison en nous servant immédiatement de principes purement rationnels, nous avons rédigé cette première livraison de l'*Ultra* dans l'ancien sens du royalisme, tel qu'on l'a envisagé avant nous, en le fondant uniquement sur le sentiment (1).

Cependant, il faut savoir que cet établissement rationnel, ou cette fondation nouvelle du royalisme par la raison, qui est l'objet que nous nous sommes proposé dans l'*Ultra*, ne se trouve pas encore indiquée complètement dans les quatre premières livraisons de ce recueil périodique. Une cinquième livraison devaitachever cette indication du nouvel établissement, ou de cette fondation rationnelle du royalisme. Mais, des circonstances attachées au but scientifique de ce recueil, qui devaient compléter cette indication, c'est-à-dire, certaines provocations nécessaires pour établir une coopération systématique dans cette fondation rationnelle du royalisme, provocations qui, dans l'état précaire où se trouve aujourd'hui ce noble parti, étaient indispensablement

(1) Une circonstance accessoire qui paraît avoir contribué à la conservation de cet incognito, est le *Cours de Philosophie* que nous avons annoncé au moment même où nous commençons la rédaction de l'*Ultra*. Les personnes qui pouvaient s'intéresser à nous, ont cru que nous étions entièrement occupés de ce cours.

liées au but scientifique qu'il s'agissait de fixer, ces circonstances, disons-nous, rendaient pressante l'obligation de dévoiler enfin notre jeu secret, pour ne pas entraîner sciemment, dans cette coopération systématique, des hommes qui auraient ignoré que cette lutte était purement simulée. Nous cessâmes donc notre rédaction de l'*Ultra* avec la quatrième livraison de ce recueil (1), et nous nous proposâmes de dévoiler ce jeu polémique dans le Sphinx, pour lequel nous l'avions entrepris.

Ainsi, pourachever de fixer ce grand projet de la fondation rationnelle du royalisme, nous allons donner ici le complément de ce projet, tel qu'il devait d'abord, avant les réflexions que nous venons d'indiquer, former l'objet de la cinquième livraison de l'*Ultra*. Nous n'y changerons rien absolument, pour laisser toutes les formes à cette lutte simulée, et en même temps pour ouvrir par-là la voie à ce jeu polémique dans le parti même dont nous avons dû adopter la défense en premier lieu. Nous devons espérer que cette déclaration de notre part qu'il ne s'agit que

(1) Il faut espérer que les nouveaux rédacteurs de l'*Ultra*, depuis la cinquième livraison inclusivement, où nous prions le public de remarquer que nous n'avons aucune part, sauront exécuter le grand projet d'une fondation rationnelle du royalisme, que nous avons fixé pour but de ce recueil, surtout après qu'ils en auront mieux saisi le véritable sens, déterminé ci-après dans l'article intitulé *Déclaration de l'Ultra*. Dans tous les cas, nous abandonnons ce projet à tous ceux qui voudront l'exécuter; et nous-mêmes, en revenant au parti des royalistes, nous entreprendrons cette exécution.

d'un jeu ou d'une lutte simulée, doit suffire pour détruire tout ce qu'il pourrait y avoir de désagréable pour les personnes et les partis qui se trouveront ainsi attaqués dans ce jeu polémique nécessaire. D'ailleurs, en nous identifiant tour à tour avec les deux partis politiques, que nous ferons combattre uniquement par la raison, nous n'avancerons rien qui ne soit fondé, et nous ne nous attacherons qu'aux considérations intellectuelles, et jamais aux considérations morales de ces partis. A proprement parler, *notre véritable but, dans cette lutte simulée, est d'exposer systématiquement toutes les raisons pour et contre ces deux partis politiques, en signalant tous les mouvements des passions que ces raisons peuvent motiver, afin de montrer le terme éloigné de la lutte réelle de ces partis, de prouver par-là l'impossibilité de leur conciliation, et d'établir ainsi généralement la vérité que ces deux partis, des indépendants et des royalistes, ont tort et raison tous les deux, et par conséquent que l'humanité doit établir un but nouveau et absolu pour son existence, qui est l'objet de cet ouvrage.*

Procédons en conséquence à l'exposition simulée de ce complément de la fondation rationnelle du royalisme, qu'il nous reste à donner. — Dans le numéro suivant du Sphinx, nous aborderons, de la même manière scientifique, la défense du parti des indépendants, ou du libéralisme.

~~~~~

# COMPLÉMENT

DE

## LA FONDATION RATIONNELLE DU ROYALISME

### FAISANT L'OBJET DE L'ULTRA (1).

*Vive le Roi, quand même !*

*L'Oriflamme, ou la Croisade de la Raison.*

'Lorsque les ondes courroucées poussent leurs flots contre les rocs inflexibles , lorsque les nues épais-ses amoncelées par l'orage , ne laissent échapper que la lumière de la foudre , lorsqu'enfin la mort multi-pliée présente de toutes parts une faux inévitables , que doit faire le pêcheur isolé surpris dans son es-quiv fragile ? Il doit s'agenouiller , reconnaître la toute-puissance du Créateur , implorer sa protection ,

(1) Comme les quatre premières livraisons de l'*Ultra* viennent d'être publiées et se trouvent dans les mains de tout le monde , nous n'avons pas jugé nécessaire de les donner ici. C'est pourquoi nous avons changé le format de ce 2<sup>e</sup>. numéro du Sphinx ; mais , dans une seconde édition de cet ouvrage , nous reproduirons ce 2<sup>e</sup>. numéro sous le format in-4<sup>o</sup>. , en y faisant entrer ces quatre premières li-vraisons de l'*Ultra*.

et, résignant sa vie à la tourmente nécessaire des éléments, espérer en Dieu, et attendre avec calme au milieu de la tempête. C'est ainsi qu'au milieu de l'orage politique qui menace d'engloutir les sociétés européennes, les hommes paisibles, respectant les décrets de l'Éternel, attendent, sans agitation, l'issue de cette tourmente universelle. Mais, à côté de l'esquif du pécheur, les vaisseaux armés contre les éléments, bravent l'ouragan, et offrent un refuge à la fragile nacelle; de même les hommes supérieurs, conscients de leur vertu et de la force qu'ils puisent dans cette source divine, doivent braver l'impétueux déchainement des vils intérêts, et protéger les êtres timides contre les envahissements du vice, et de sa funeste suite, le désordre public.

Tels sont, dans ce temps de débordement révolutionnaire, les devoirs manifestes des hommes qui, au milieu de cette dégradation politique, ont conservé le feu sacré de l'honneur et le flambeau de la religion. Leur patience, leur silence public, même leur pieuse résignation aux volontés du Tout-Puissant, deviendraient coupables dans ce moment de péril universel : il faut enfin, lorsque le danger n'est plus douteux, défendre ouvertement le caractère saint de la justice, la majesté divine du trône, la vérité suprême de la religion, en un mot, les principes sacrés, constituant l'humanité, contre lesquels conspirent ces passions effrénées, suites funestes de l'odieux abrutissement du siècle.

Lorsque le musulman, animé par ses dogmes impies, vint envahir la chrétienté, l'abnégation des intérêts terrestres, le mépris de la gloire, une su-

blime charité , enfin une sainte soumission aux arrêts suprêmes , firent courber la tête du chrétien sous le glaive de l'infidèle. Mais lorsque , par ces faciles succès , l'insolence des sectateurs de Mahomet , croissant de plus en plus , les aveugla jusqu'à leur faire concevoir le projet insensé de renverser la croix sur la terre , Charles Martel donna le signal aux adorateurs du Christ ; et les croisés , ces héros de l'Évangile , foulant dans la poussière les lambeaux du Coran , ont soutenu cette croix divine avec les ossemens des infidèles , et nous ont légué debout et rayonnant d'une gloire nouvelle ce signe du salut de la terre. C'est ainsi que , de nos jours , les sectateurs d'une fausse philosophie , remportant un succès facile sur les amis des doctrines religieuses , qui dédaignaient leurs attaques insignifiantes , se sont aveuglés jusqu'à croire que leur non-sens était la raison , et leur force celle de la vérité. C'est ainsi , disons-nous , qu'ils se sont enhardis jusqu'à proclamer publiquement , avec une brutale impudence , leurs principes horribles , leurs maximes indignes , et leurs projets sacrilèges , par lesquels , peut-être à leur insu , car telle est leur ignorance , ils attendent à l'existence même de l'humanité. C'est ainsi , enfin , que ces hommes qui se sont affranchis de la vertu , libérés des devoirs , rendus indépendants de la raison , ces républicains ou sociétaires du vice , s'étant emparés de l'opinion publique , et ayant entraîné dans leur fange une grande portion de la populace ignare , et imposé par-là une déférence aux gouvernements européens , deviennent , à l'instar des anciens musulmans , des ennemis dangereux de ce qu'il y a de sacré dans l'hu-

manité , c'est-à-dire , de notre infinie grandeur , de notre dignité , de nos destinées suprêmes , en un mot , du caractère auguste et divin de l'espèce humaine. Il faut donc , à l'exemple de Charles Martel , qui a immortalisé son illustre patrie , et à l'imitation des nobles croisés , qui , après Jésus-Christ , ont , pour ainsi dire , racheté une seconde fois la terre , il faut , suivant le cri de notre conscience , que tous les hommes de bien , ceux dont le sang n'est pas corrompu par ces abjectes maximes , se liguent ouvertement pour une nouvelle croisade , afin d'écraser , non de nouveaux musulmans , mais des serpents impurs dont le venin est l'ignorance .

S'il ne fallait que l'épée pour résister à ce débordement destructeur , pour repousser ces attentats perversifs , et pour vaincre ces forces du mensonge , la nouvelle croisade serait sans contredit moins dangereuse que celle de nos pères. Les musulmans avaient au moins des dogmes erronés , qui les rattachaient au ciel , où ils puisaient une espèce de force ; mais , les nouveaux ennemis de l'humanité , qui ne veulent et ne peuvent tirer leur force que de la boue dans laquelle ils sont plongés , sont , à cet égard , trop méprisables pour qu'on puisse les redouter. Malheureusement , consciens de leur impuissance morale , et fidèles à leurs ignobles sentiments , ces nouveaux ennemis , afin de se prémunir contre le danger , emploient pour arme l'apparence ou plutôt l'abus de la raison : et , se prévalant de notre générosité et du respect sincère que nous portons à cette parcelle divine , ils nous forcent à combattre avec la même arme , afin de se ménager ainsi une sécurité parfaite ; car , n'ayant

pas encore de sens pour la dignité de la raison ; ils sont assurés de ne pouvoir être atteints, même par la plus honteuse défaite. Quelle que soit donc la répugnance naturelle à lutter avec de pareils ennemis, et à dégrader ainsi l'auguste raison, le danger éminent et certain que nous venons de signaler, nous rend sacré le devoir, pénible par ce compromis, mais facile par son but, de replonger dans la fange ces reptiles, plus dégoutants encore qu'ils ne sont dangereux, qui, sortis de leurs ténébreux abîmes, veulent envahir le monde et sa sainte lumière. Nous devons donc, et ce devoir est impératif pour tout homme de bien, parce que le danger est pressant et universel, nous devons, sous la sauve-garde de la religion, nous réunir dans une nouvelle croisade, celle de la *raison*, contre ces ennemis déclarés, qui, précisément par l'abus de la raison, veulent attenter à tout ce qu'il y a de vrai et de bien sur la terre. Et, fidèles à l'exemple de nos ancêtres, nous arborons une nouvelle oriflamme, qui, dans cette lutte de l'esprit, sera l'étendard de la *vérité*.

Hommes supérieurs au siècle, levez donc enfin vos regards, et reconnaissiez, dans cette bannière sacrée, l'appel de la justice, de la vertu, de la souveraineté et de la religion. Signalez votre présence autour de cette divine oriflamme, par la voix imposante de votre devoir sublime. Jurez de ne quitter ce signe céleste de ralliement que lorsque le bien sur la terre sera hors de péril. Mais, n'oubliez point que la raison est la seule arme avec laquelle vous devez combattre ces ennemis de Dieu, avec laquelle vous devez, non pas les humilier, car ils sont au-dessous de



toute humiliation ; mais ébranler leur témérité , renverser les trophées de leur ignorance , et foudroyer leurs impudentes et criminelles impostures.

### *Explication de l'Ultra.*

La proclamation que nous venons de faire entendre pour une croisade de la raison contre les ennemis insensés du bien éternel de l'humanité , ne laissera plus aucun doute sur nos véritables intentions. Notre but , proclamé ainsi , est de rallier tous les hommes supérieurs , tous les hommes de bien , pour concourir avec nous , *par l'usage de la raison* , au rétablissement de la religion , de la majesté royale , de l'honneur fondé sur la vertu , et de la justice divine , en un mot , au triomphe du bien éternel.

Avant de découvrir complètement ce but sublime que nous nous proposons , il fallait le légitimer , et acquérir ainsi le droit de faire cet auguste appel aux hommes bien intentionnés. C'est à quoi nous avons sacrifié les quatre premières livraisons de ce recueil , qu'il ne faut considérer , pour ainsi dire , que comme l'introduction au véritable *Ultra*.

En effet , avant d'aborder cette noble tâche d'organiser une société spirituelle , ayant pour but d'abattre l'erreur par l'unique usage de la raison , nous devions légitimer notre mission pour une si grande entreprise ; nous devions offrir une garantie des moyens requis pour conduire l'humanité à ce noble but.

Deux conditions étaient indispensables pour cette légitimation. Il fallait, d'une part, renverser scientifiquement les principes fondamentaux des indépendants ou libéraux, dont il s'agit de combattre l'ignorance et les erreurs. Et il fallait, de l'autre part, poser, d'une manière également scientifique, des principes rigoureux, politiques et religieux, garantis uniquement par la raison, pour pouvoir établir les fondements inébranlables de l'édifice sacré que nous nous proposons d'élever.

Nous nous flattions d'avoir complètement rempli ces deux grandes conditions de la sainte régénération de l'ordre social, que nous fixons ici pour but de notre société spirituelle.

D'abord, dans l'article intitulé : *Ignorance des Indépendants*, qui est inséré dans la seconde et la troisième livraison, nous avons réfuté, avec des procédés scientifiques dont personne ne saurait méconnaître l'exactitude rigoureuse, et dont, ce nous semble, les indépendants ne sauraient nous présenter d'exemples, nous avons réfuté, disons-nous, non-seulement le principe fondamental de ces républicains : *Liberté de tous, Egalité entre tous*, mais de plus toutes les circonstances attachées à ce principe, et toutes les conséquences majeures qui en dérivent, nommément les fameux *Contrats-Sociaux*. Nous sommes assurés que tous ceux qui ont approfondi cette réfutation scientifique, d'ailleurs très simple, ont acquis la conviction que, depuis cette réfutation, les indépendants n'ont plus, AUX YEUX DE LA RAISON, aucun fondement avéré pour leurs opinions. Et, ce qui

est plus, la manière dont nous avons signalé l'absence de toute logique, de toute doctrine philosophique, en un mot, de tout savoir supérieur requis pour dé pareilles questions, prouve avec évidence que le titre violent d'*Ignorance des Indépendants*, que nous avons été forcés d'attacher à cet article (1), n'exprime que faiblement le dédain que provoquent les prétenstions élancées de ce parti.

Ensuite, pour ce qui concerne l'établissement de principes nouveaux, nous l'avons fait dans les quatre articles que nous allons rappeler.

Dans le *Dialogue entre un Curé et un Militaire*, inséré dans la seconde livraison, nous avons posé, sous cette forme populaire, pour mieux cacher notre dessein, les principes fondamentaux de la *Philosophie morale*, telle qu'on peut la concevoir aujourd'hui au plus haut degré de lumières auquel l'humanité est parvenue. Nous y avons établi, par induction, le principe de la croyance universelle en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Nous en avons déduit, ou du moins nous avons laissé entrevoir la nécessité infaisable d'une Église universelle. Toutes les objections imaginables que peuvent enfanter les écarts de notre raison, ont été produites et résutées avec la même évidence. Nous y avons distingué, comme fait, l'intérêt et la loi morale, qui se disputent la domination sur l'homme. Nous en avons déduit, par une pétition

(1) Nous avons légitimé, dans la 2<sup>e</sup>. livraison, page 49; la nécessité de ce langage violent.

nécessaire , la faculté de la liberté , et le sentiment de la dignité de l'homme , l'honneur , dérivant uniquement de cette sublime prérogative. Nous avons ainsi fondé la moralité , cet ordre en quelque sorte surnaturel dans l'espèce humaine , qui , par son essence , la place au-delà du monde physique. Dans cet ordre supérieur , nous y avons distingué la société politique , l'État , qui , bornant son influence à la manifestation physique de la liberté , règle les actions extérieures des hommes ; et nous y avons de plus distingué la société spirituelle , l'Eglise , qui , remontant jusqu'au principe surnaturel de la liberté , provoque l'établissement des maximes morales. Enfin , nous avons déduit de cet ordre supérieur , non par induction , mais par une conséquence nécessaire , l'existence d'un juge suprême , de Dieu , rémunérateur de nos actions. Une seule partie manque à cet ensemble de principes de la Philosophie morale , savoir , l'établissement de l'Eglise universelle , comme conforme à l'Eglise catholique. Nous développerons cette partie intéressante dans la suite de ce *Dialogue* , où nous ferons intervenir un ministre protestant.

Dans l'ode intitulée le *Vingt-un janvier* , contenue dans la seconde livraison , nous avons signalé , sous cette forme poétique , le danger infini attaché à la renonciation spontanée du souverain à l'autorité suprême , qui lui vient de Dieu. Signant un pacte avec ses sujets , le souverain rompt le lien divin de l'ordre social , et attente ainsi au bien éternel de l'humanité , qui ne peut être obtenu que sous la garantie de l'ordre social , des États , existant uniquement

par l'exercice inviolable d'une puissance souveraine ,  
dont la MAJESTÉ ne peut dériver que de Dieu seul.

Dans l'article *sur le Ministère* , inséré dans les 3<sup>e</sup>. et 4<sup>e</sup>. livraisons , nous avons posé les principes fondamentaux de la *Politique* , concernant les gouvernements constitutionnels. Les attributions du pouvoir exécutif , et le partage nécessaire de ces attributions entre le souverain et le ministère , partage dont dépend la perfection moderne de la politique , ont été fixés avec toute la rigueur scientifique que peuvent comporter ces questions dans l'état actuel de nos lumières. Bien plus , le principe moral , obligatoire , de ce partage des attributions exécutives , a été assigné ; et , de ce principe supérieur , nous avons pu enfin déduire , d'une manière raisonnable et rigoureuse , la responsabilité nationale des ministres , qui est la base de la liberté moderne. Nous avons distingué , avec une précision scientifique , cette haute responsabilité du ministère , qui est obligatoire envers la nation , d'avec sa responsabilité purement administrative , qui n'est obligatoire qu'envers le souverain ; et nous avons , par-là même , fixé la signification politique de chacune de ces deux responsabilités , ainsi que les droits et les devoirs qui leur sont attachés. A cet égard , nos principes et nos résultats présentent des DÉCOUVERTES dans la science politique. Avant nous , on confondait cette double responsabilité du ministère , et , ce qui est pis , on voulait l'établir sur la déraison : en effet , on disait , avec une déraison manifeste , que les ministres sont responsables , *parce que* tout ce qu'il y a de mal dans l'ac-

tion politique, doit être attribué aux ministres, et tout ce qu'il y a de bien dans cette action, doit être attribué au souverain (1). On poussait même cette déraison jusqu'à l'absurdité la plus choquante, en voulant expliquer la responsabilité des ministres par la supposition inerte que le pouvoir exécutif était l'attribution exclusive du ministère; et que le souverain n'avait qu'une puissance neutre, tandis que, comme nous l'avons prouvé, et comme le disait le simple bon sens, l'essence du pouvoir exécutif est précisément ce qui constitue la souveraineté (2). Toutes ces

(1) Cette opinion a été reproduite par le ministre de la justice, M. de Serre, dans l'exposition des motifs du projet de loi sur la responsabilité des ministres, que son S. E. a présenté à la Chambre des Députés quelques jours ayant la publication de ces principes nouveaux que nous signalons ici. Nous sommes loin de vouloir imputer à mal cette erreur du ministre, car, avant qu'on eût découvert la vérité à cet égard, il fallait suivre les errements connus; mais nous désirerions trouver un peu plus de réserve chez les hommes publics, lorsqu'ils produisent leurs opinions.

(2) Cette supposition est l'œuvre du génie de M. Benjamin Constant. C'est par ce seul trait qu'on peut juger de cet homme: que penser en effet de la science d'un publiciste qui détache entièrement le pouvoir exécutif de la personne du souverain, dans laquelle uniquement réside l'essence de ce pouvoir? Encore, quelque grossière que soit cette erreur, peut-on l'excuser. Mais, que doit-on penser d'un homme qui, venant enfin à reconnaître, dans le 3<sup>e</sup>. numéro de l'*Ultra*, la vérité rigoureuse dans cette question à laquelle il attache toute son existence, reproduit quelques jours après, dans le 54<sup>e</sup>. numéro de la *Minerve*, avec obstination, son absurde erreur et ses risibles prétentions sur la découverte de cette erreur: on doit penser que c'est, pour le moins, un homme très ordinaire.

erreurs sont enfin repoussées dans le néant par les principes nouveaux et rigoureusement scientifiques que nous avons établis pour la politique moderne, ou la doctrine des constitutions.

Dans l'article intitulé: *Droit public de la France*, qui est dans la 4<sup>e</sup>. livraison, nous avons appliqué ces principes nouveaux à la détermination du sens raisonnable de la charte constitutionnelle, pour fixer ainsi le véritable droit public de la France, tel qu'il est établi par cette charte royale. Les résultats majeurs que nous avons obtenus dans cette application, sont les suivants. D'abord, la personne du souverain est inviolable et sacrée; ce qui rend arbitraire, absolu, l'exercice de son pouvoir. Ensuite, il n'existe point de partage dans les attributions du pouvoir exécutif, entre le souverain et le ministère: au roi seul appartient toute la puissance exécutive. Ainsi, il ne peut raisonnablement exister en France de responsabilité nationale des ministres, parce que cette haute responsabilité ne peut être fondée absolument sur rien autre que sur le partage des attributions exécutives entre le roi et le ministère. Il ne peut, à cet égard, exister dans son droit public rien autre qu'une responsabilité administrative des ministres, c'est-à-dire, purement obligatoire envers le Roi. Alors, la Chambre des Députés, qui accuse les ministres, n'est, dans cette fonction, rien de plus que le procureur du roi; et la Chambre des Pairs, qui juge les ministres, n'est également, dans cette fonction, rien de plus qu'une Cour royale. Enfin, réunissant la considération de l'invio-

libilité de la personne sacrée du roi, qui rend absolu l'exercice de ses fonctions, et la considération de l'absence de toute responsabilité nationale dans le pouvoir exécutif, dont le roi est exclusivement revêtu, on tire, sous la sauve-garde de la raison, la conséquence nécessaire, inévitable, que la *monarchie absolue* est le droit public *constitutionnel* de la France.

Tels sont donc, et personne ne saurait le contester, les principes nouveaux et les résultats importants que l'*Ultra* vient de produire dans ses quatre premières livraisons (1), destinées à servir d'introduction à ce recueil. Nous pensons que, par là, nous avons donné la garantie qu'on avait droit de requérir de nous, pour légitimer notre mission dans cette grande entreprise, et pour faire connaître les moyens avec lesquels il faut conduire l'humanité au noble but que

(1) On se demandera, après cette explication, quel était le but préparatoire de la première livraison, dont nous ne faisons pas mention ici, et qui, quant au fond, ne parait pas entrer dans notre plan? Voici ce qu'il en est. Le prospectus de l'*Ultra*, quoiqu'il fut assez modéré, et quoique surtout il ne laissât point transpirer notre véritable but, attira sur ce recueil l'attention du public. Il fallait donc, pour pouvoir en paix déployer nos titres au moins dans trois livraisons, et pour garder jusques-là l'inconnu des rédacteurs, donner le change à cet égard; et tel fut le but formel de notre première livraison. Le succès couronna cet innocent stratagème, au point que nous n'avons pas craint de réveiller l'attention du public par la fable des *Dindons désappointés*, insérée dans la seconde livraison.

nous nous proposons. Nous pouvons donc , sans craindre d'ébranler la confiance publique par la difficulté de cette entreprise , déclarer maintenant notre véritable but ; et c'est ce que nous allons faire.

### *Déclaration de l'Ultra.*

1. Le *but* de l'Ultra est le **TRIOMPHE DU BIEN**.
2. Par le bien , nous entendons le bien éternel de l'humanité , c'est-à-dire , la *moralité* et la *religion*.
3. La moralité est pour nous l'exercice de la liberté suivant les lois impératives de notre raison , source de notre grandeur infinie , de notre dignité.
4. Le sentiment de cette dignité morale , et aucun autre , est , à nos yeux , l'*honneur*.
5. Nous distinguons , dans la moralité , les obligations extérieures , envers nos semblables , celles qui peuvent être réalisées dans le monde physique ; et les obligations intérieures , envers nous-mêmes , celles qui ne peuvent être réalisées que dans notre intimité , c'est-à-dire , dans un monde moral , supérieur au monde physique.
6. Les obligations extérieures , celles envers nos semblables , donnent lieu au *droit* ; et leur réalisation dans le monde physique constitue la *justice humaine ou terrestre*.
7. Cette justice humaine ou terrestre est l'objet de l'ordre politique , de l'*Etat*.
8. Ainsi , l'*État* , ou l'ordre social politique , rentre dans le but principal de l'Ultra , le triomphe du bien.

9. Les obligations morales intérieures , celles envers nous-mêmes , donnent lieu à la *vertu* ; et leur réalisation dans notre intimité , c'est-à-dire , dans le monde moral , supérieur au monde physique , constitue la *justice divine ou éternelle*.

10. Cette justice divine ou éternelle est l'objet de l'ordre spirituel , de l'*Eglise*.

11. Ainsi , l'*Eglise* , ou l'ordre social spirituel , rentre de même dans le but principal de l'*Ultra* , le triomphe du bien.

12. Dans la réalisation physique de nos obligations morales extérieures , qui constitue la justice temporelle ou terrestre (6) , nous n'admettons que l'influence de l'homme , parce que le bien moral , contenu dans cette réalisation , et le bien-être physique , résultant de cette même réalisation , sont ici liés en quelque sorte mécaniquement , et peuvent ainsi être gouvernés par l'homme.

13. Mais , dans la réalisation surnaturelle de nos obligations morales intérieures , qui constitue la justice éternelle (9) , nous devons admettre un juge suprême , *Dieu* , comme rémunérateur absolu , parce que le bien moral , contenu dans cette réalisation supérieure , et le bien-être physique , résultant de cette même réalisation , sont ici tout-à-sait détachés , comme étant placés dans deux mondes différents , et ne peuvent , par conséquent , être compensés que par l'*Être-Suprême* , le Tout-Puissant.

14. Cette nécessité morale de l'existence de Dieu , est donc la condition du bien sur la terre , de la moralité elle-même , en un mot , la condition de l'exercice de notre raison. Voulant méconnaître cette

nécessité morale de l'existence de Dieu, l'homme veut renoncer à l'usage de sa raison.

15. Ainsi, ne pouvant trouver, dans ce monde temporel, la compensation entre le bien moral et le bien-être physique, entre le mérite, qui est infini, et la récompense qui ne peut être que finie, nous devons admettre, avec la même nécessité morale, un *monde éternel*, et l'*immortalité de l'âme*, seuls propres à satisfaire cette haute et insaillible vocation de la raison de l'homme.

16. Il s'établit ainsi, dans ce tabernacle de notre raison, dans cette infinie attente de l'homme, une relation divine, un lien qui, par un bienfait inexplicable, nous réunit à l'Être-Suprême.

17. Dans cette relation divine, l'espèce humaine, pleine de reconnaissance pour ce bienfait infini du Créateur, doit, d'une part, rapporter à la sagesse suprême de Dieu, toutes les lois de la liberté, en cherchant ainsi à opérer le *triomphe du bon principe* dans la nature humaine, et à réaliser par-là sur la terre le règne de Dieu; et elle doit, de l'autre part, dériver de cette bienveillance suprême du Créateur, la détermination ou le développement de la nature humaine, c'est-à-dire, la *sanctification de nos sentiments*.

18. Ce triomphe du bon principe dans la nature humaine, qui doit réaliser sur la terre le règne de Dieu, est proprement l'objet précis de la société morale formant l'*Eglise*, telle que nous l'avons signalée plus haut (10).

19. Et la sanctification de nos sentiments, qui opère le développement de la nature humaine à

l'instar de Dieu, est proprement l'objet distinct de la *Religion*, que plus haut (2) nous avons signalé comme appartenant au triomphe universel du bien, qui est le but de l'Ultra.

20. Nous avons ainsi la détermination générale exacte de toutes les parties constitutantes du bien sur la terre, dont nous déclarons que le triomphe est l'unique but que nous nous proposons.

21. Les *moyens* de l'Ultra, pour arriver à ce grand but, sont la *RAISON* et la *SCIENCE*.

22. Par la raison, nous entendons cette faculté supérieure de l'homme avec laquelle il peut remonter indéfiniment aux *principes* des choses et de l'intelligence.

23. Par la science, nous entendons cette faculté inférieure de l'homme avec laquelle il peut descendre indéfiniment des principes des choses et de l'intelligence à leurs *conséquences*, à leurs *résultats*.

24. Cette double faculté de l'homme, la raison et la science, est non seulement l'ensemble de l'intelligence, dont l'homme est doué, mais de plus le moyen intellectuel suffisant pour découvrir et garantir la vérité. Nous pouvons donc être certains que, par l'usage le plus étendu et le plus libre de cette double faculté intellectuelle, nous serons prémunis contre l'erreur.

25. Or, les principes, qui, comme nous venous de l'arrêter, s'établissent généralement par la raison, sont de deux espèces: 1<sup>o</sup>. Les principes *spéculatifs*, c'est-à-dire, les principes de connaissance, ou de savoir; et 2<sup>o</sup>. les principes *pratiques*, c'est-à-dire, les principes d'action, ou de vouloir,

26. Les principes spéculatifs ne s'attachent qu'accessoirement à notre but général, le triomphe du bien. Ainsi, nous pouvons nous dispenser de les signaler ici, en nous réservant de les exposer quand nous en aurons besoin.

27. Les principes pratiques, ou les principes d'action, desquels dépend manifestement le bien, qui est notre but, sont essentiellement de notre domaine. Nous devons donc déclarer ici nos résolutions à l'égard de ces principes pratiques.

28. D'abord, les principes d'action ou pratiques, d'après ce que nous avons arrêté plus haut sur le monde moral, supérieur au monde physique, s'étendent essentiellement jusqu'à ce monde en quelque sorte surnaturel, où se réalise définitivement le bien moral qui est l'objet de ces principes pratiques.

29. Ensuite, dans le domaine entier de la justice, soit humaine, soit divine, c'est-à-dire, dans la justice temporelle, dans le droit, qui est l'objet de l'État, et dans la justice éternelle, dans la vertu, qui est l'objet de l'Église, les principes pratiques sont, non seulement établis, mais de plus produits par la raison.

30. Ainsi, tout ce qui concerne le droit et la vertu, l'État et l'Église, peut être déduit rigoureusement des seuls principes établis et produits par la raison de l'homme. A cet égard, la science de l'État, le *Droit*, et la science de l'Église, la *Morale*, peuvent devenir aussi positives que toute autre science que l'on puisse concevoir.

31. Mais, dans le dernier achèvement de la réalisation du bien moral, dans ce sanctuaire de la bienveillance du Créateur, dont dérive le dévelop-

pement de la nature humaine à l'instar de Dieu, qui, par la sanctification de nos sentiments, constitue l'objet de la religion (19), dans ce dernier sanctuaire du monde moral, disons-nous, la raison de l'homme ne saurait plus être active, parce que son exercice se réduit uniquement au monde temporel ou physique.

32. Ainsi, les principes pratiques concernant la religion, c'est-à-dire, les principes religieux, ne sont pas *PRODUITS* par la raison de l'homme. Ils sont produits, dans l'intimité de notre être, par le sentiment religieux qui nous rend consciens de notre sublime liaison avec l'Ètre-Suprême.

33. C'est dans ce sentiment religieux de l'homme que se trouve la source divine de la *révélation* et de la *foi*.

34. Mais, comme produits ainsi par le sentiment religieux, les principes pratiques concernant la religion, ne peuvent être *RECONNUS* par la raison, et ne peuvent, par conséquent, être développés dans l'homme par le seul usage de sa raison.

35. De cette incapacité de la raison humaine de produire elle-même les principes religieux, résulte, chez les hommes, l'*incrédulité religieuse*, lorsque leur culture morale n'est pas assez avancée pour que le sentiment religieux puisse se développer en eux, avec assez d'intensité pour dominer sur cette incapacité de la raison humaine.

36. Dans cet état de l'humanité, une lutte continue doit s'établir entre la faiblesse de la raison humaine et la puissance du sentiment religieux. Et, abandonnant alors à elles-mêmes ces deux facultés

de l'homme , comme on l'a fait jusqu'à ce jour , la lutte que nous signalons serait interminable.

37. Nous nous proposons donc , au nombre des moyens que nous devons déployer pour faire triompher le bien , qui est le but de l'Ultra , de faire cesser cette lutte impie entre le sentiment religieux et la raison humaine , en conciliant ces deux facultés par la voie que nous allons signaler .

38. D'après ce que nous avons arrêté dans cette Déclaration , nous considérons l'Église comme l'intermédiaire entre l'État et la Religion. Or , comme nous venons de le reconnaître , l'État qui a pour objet la justice temporelle ou humaine (7) , se réalise entièrement dans le monde physique , et la Religion , qui a pour objet le développement de la nature humaine à l'instar de Dieu (19) , se réalise entièrement dans le monde moral , hors du monde physique. Donc , l'Église , qui a pour objet la justice éternelle ou divine (10 et 18) , et qui , par-là est manifestement l'intermédiaire entre l'État et la Religion , doit se réaliser tout à la fois dans les deux mondes , moral et physique , et doit , par conséquent , participer de l'un et de l'autre de ces deux mondes qui appartiennent à l'homme .

39. Mais , comme nous l'avons arrêté plus haut (30) , la morale ou les principes pratiques de l'Église sont produits entièrement par la raison de l'homme. Donc , ces principes de la morale ou de l'Église , qui lient l'État et la Religion , doivent contenir , précisément dans ce lien du monde physique et du monde moral , des conditions purement *raisonnables* pour l'existence des principes religieux .

40. Nous pourrons donc, sinon produire les principes religieux, ce qui n'est possible que par notre sentiment intime, mais au moins établir ces principes, uniquement par l'usage de la raison humaine, en fixant, par cette faculté, la nécessité morale de la religion et de ses principes.

41. De cette manière, les principes religieux, quoique nés dans l'intimité de nos sentiments, se trouveront légitimés par la raison. La nécessité de ces principes sera reconnue par cette faculté suprême; et lorsque, pénétrés de Dieu, les hommes supérieurs manifesteront leurs sentiments religieux, la raison sera là pour les garantir contre l'impiété, ou du moins contre l'incrédulité des hommes ordinaires dont l'âme ne peut encore s'élever à ces hautes régions de notre sublime vocation.

42. Telle est la grande tâche que nous nous proposons de remplir au nombre de celles qui doivent concourir au but de l'Ultra. Cette tâche, entièrement nouvelle (1), de fonder la religion, et nommément la religion chrétienne, sur des bases de la raison, peut, en partie, donner l'explication de la couleur étrange que l'on a cru remarquer dans notre recueil. Voyant l'usage continu de la raison, dont nous ne nous départirons jamais, on s'est imaginé, malgré des

(1) Il ne faut pas confondre cette tâche avec celle du protestantisme, que nous signalons comme une aberration erronée de la tendance humaine, et que, précisément dans notre tâche, nous prouverons être une telle erreur.

circonstances contraires, que nos doctrines laissaient transpirer celles des indépendants.

43. Actuellement que notre but est ouvertement déclaré, et que nous avons signalé le moyen assuré, l'usage de la raison, que nous devons employer exclusivement pour atteindre notre but supérieur, le triomphe de la moralité et de la religion, nous devons penser que tous les gens de bien, le clergé et généralement les royalistes, reconnaîtront avec nous que, dans la tendance présente de l'humanité, la voie que nous proposons de suivre, est l'UNIQUE VOIE POSSIBLE de salut.

44. Quant aux indépendants, qui déjà croient avoir aperçu dans nos doctrines quelque communauté avec eux, ils nous donnent par-là une preuve anticipée de ce que, malgré nos fins manifestes bien différentes, nous avons déjà envahi leur terrain, et que c'est précisément sur ce terrain des indépendants que nous parviendrons à planter la croix de notre divin sauveur.

*Nota.* A la cinquième livraison de l'Ultra, pour laquelle était d'abord destiné ce complément de la fondation rationnelle du royalisme, devait être jointe une gravure représentant, sous la forme d'allégorie, l'attaque de la France par les journaux indépendants, figurés par les divinités païennes, et la protection de la France par les journaux royalistes, figurés par des anges chrétiens. Cette allégorie ayant été achevée par nous dans tous ses détails, il faut espérer que les nouveaux rédacteurs de l'Ultra profiteront de notre travail, et donneront au public ce sujet allégorique; bien entendu s'ils se proposent d'atteindre le grand but que nous leur avons fixé, et pour lequel seul peut servir cette allégorie.

---

## SUPPLÉMENT.

---

### *Sur la loi des Élections en France.*

Quittant le jeu polémique auquel nous destinons provisoirement ce recueil, nous reprendrons le sérieux de la raison, qui est le moyen propre du Sphinx, toutes les fois que l'importance des questions exigera que nous les envisagions sous un point de vue absolu, et non purement sous les points de vue relatifs de l'un ou de l'autre des deux partis politiques. Tel est, dans ce moment d'agitation publique en France, le cas où nous place la question sur la loi des élections.

En conséquence, nous allons ici signaler les véritables principes dont dépend la solution de cette importante question, sous le point de vue absolu de la raison et de la science.

1. L'élection politique des représentants de la nation, est la faculté juridique des citoyens de courir eux-mêmes à la garantie de leurs droits publics.

2. Donc, partout où il existe de tels droits, cette faculté juridique d'élection existe nécessairement; et, par-là même, l'étendue de cette faculté se règle d'après celle des droits publics existants.

3. Ainsi, pour déterminer la participation des citoyens à ce droit d'élection politique, il faut nécessairement, avant toute chose, que les droits publics dans l'Etat soient rigoureusement déterminés.

4. Lorsque cette détermination des droits publics a lieu positivement, la détermination de la part respective dans l'exercice du droit d'élection, n'est plus qu'une question purement mathématique, qui peut être résolue avec rigueur.

5. Mais, la détermination exacte des droits publics devient ici manifestement la condition fondamentale: sans cette détermination EXACTE, la question sur la loi des élections ne peut nullement être résolue.

6. Or, pour déterminer les droits publics d'un État, il faut naturellement, avant tout, fixer le principe de ces droits, c'est-à-dire, le *but de l'Etat*.

7. Et, pour pouvoir fixer le but de l'État, il faut connaître et bien déterminer le *but de l'humanité*.

8. Ayant ainsi fixé le but de l'État, conformément au but de l'humanité, on peut ensuite en déduire facilement les différents genres, classes et espèces de droits publics, formant ainsi l'objet de l'État.

9. On peut même, par cette voie scientifique, assigner le degré exact d'importance de chacun des divers droits publics; degré d'après lequel précisément doit se régler l'étendue de la faculté juridique d'élection.

10. Nous nous bornerons ici à signaler les quatre genres fondamentaux de droits publics dépendant des quatre grands buts de l'humanité, que nous avons déduits dans notre système encyclopédique (n°. 1, pages 68 et 69).

11. Ce sont : 1<sup>o</sup>. les droits *politiques*, ou les droits de la sûreté publique (garantie de la justice); 2<sup>o</sup>. les droits *religieux*, ou les droits de la moralité publique (garantie de la sainteté); 3<sup>o</sup>. les droits *économiques*, ou les droits du bien-être physique ou corporel (garantie du développement de l'être); et enfin, 4<sup>o</sup>. les droits *institutionnels*, ou les droits du bien-être hyperphysique ou spirituel (garantie du développement du savoir).

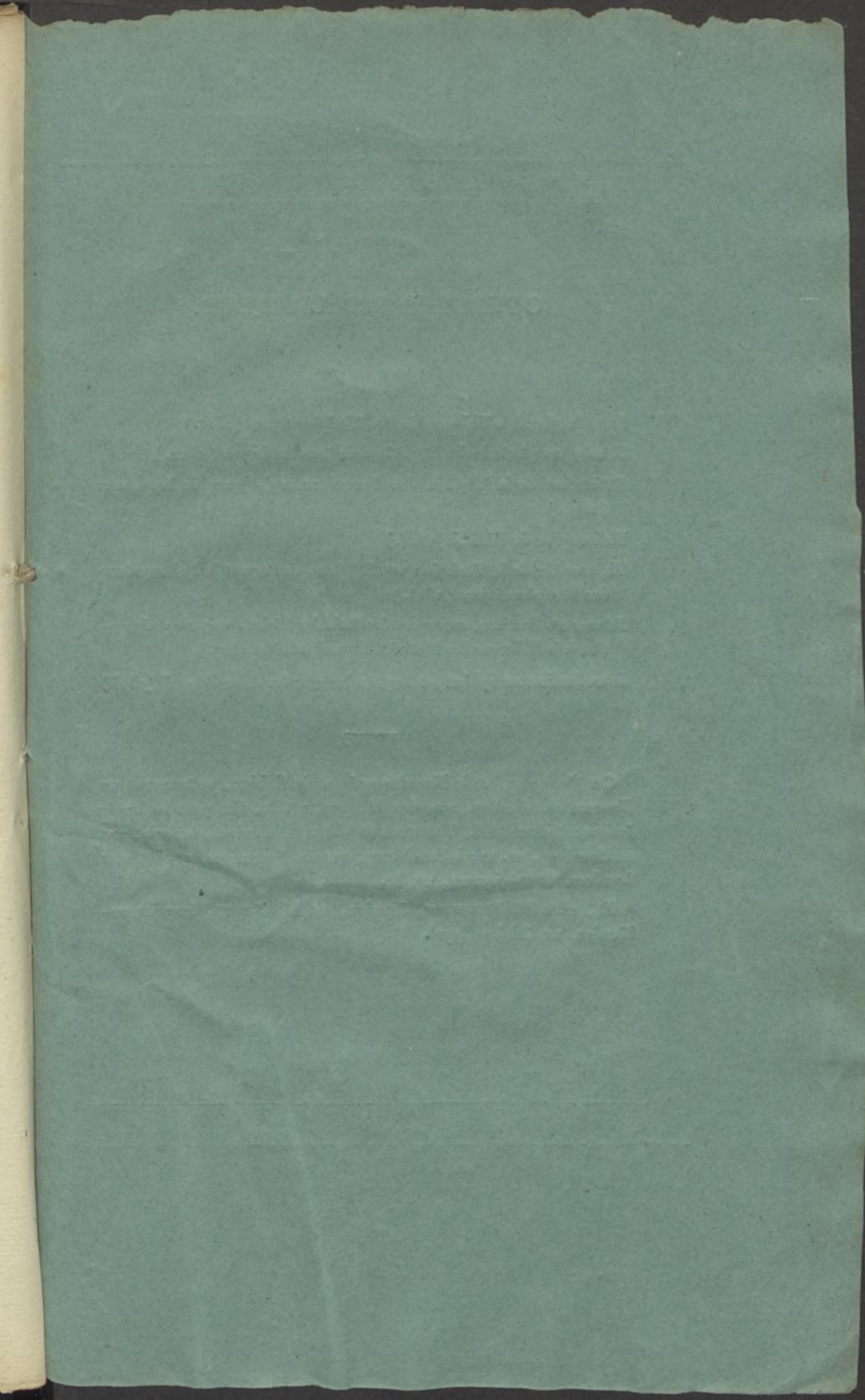
12. Avant que ces quatre genres de droits publics, et leurs espèces et sous-espèces, ne soient déterminés exactement, d'après les règles susdites 6, 7, 8, 9 et 10, il ne peut exister, dans l'État, une véritable loi d'élection.

13. Il ne peut y exister autre chose qu'un mode provisoire d'élection, établi par l'influence prédominante de l'un ou de l'autre des deux partis politiques, et servant au triomphe du parti qui a prévalu dans son établissement.

DE L'IMPRIMERIE D'ÉVERAT, RUE DU CADRAN, N° 16.



Biblioteka Główna UMK  
  
 300053030019



542559

## OUVRAGES DE L'AUTEUR.

---

Introduction à la Philosophie des Mathématiques (1811.)

Résolution générale des Equations de tous les degrés (1812.)

Réfutation de la Théorie des Fonctions analytiques de Lagrange  
(1812.)

Philosophie de l'Infini (1814.)

Philosophie de la Technie; 1<sup>re</sup>. Section, contenant la Loi suprême  
des Mathématiques (1815.)

*Idem*; 2<sup>e</sup>. Section, contenant les Lois des Séries, comme prépara-  
tion à la Réforme des Mathématiques (1816 et 1817.)

Introduction au Sphinx, et le premier numéro de ce Recueil (1818.)

---

Ges Ouvrages, et le Numéro présent du Sphinx, se trouvent au  
*Bureau du Sphinx*, rue des Martyrs, n°. 37. On peut les avoir  
également chez MM. TIEUTTEL et WURTZ, libraires, à Paris, rue  
de Bourbon, n°. 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, n°. 30; et à  
Londres, Soho-Square, n°. 30.

\* Et, chez M. DELAUNAY, libraire, et M. DENTU, imprimeur-  
libraire, au Palais-Royal.

Biblioteka Główna UMK



300053030019

642559



Biblioteka Główna UMK



300053030019